

# Objectif Sud

**Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole**

## Sommaire

Page 1	: Editorial
Page 2	: Négociations nationales
Page 3	: CASA
Page 4	: Handicap
Page 5	: Aquitaine
Page 6	: Représentativité
Page 7	: Retraites: 22 mai
Page 8	: Retraites chapeau
Page 9	: Caisse d'épargne
Page 10	: Pouvoir d'achat
Page 11	: Parasites & Calendrier militant
Page 12	: Discriminations
Page 13	: Question d'éthique
Page 14	: Tarzoon
Page 15	: Suite et CE Européen
Page 16	: Prud'hommes

## Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06.10.89.72.88

Email : sudcam@free.fr  
objectifsud@libertysurf.fr  
site : <http://sudcam.com/>

N° 71  
Juin 2008

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## édito

## Crédit Agricole, finances : le trouble !

Comme nous l'avons déjà abordé dans ces colonnes, la crise financière n'épargne pas le Crédit Agricole. Plus de 5,3 milliards d'€ de dépréciations, presque 6 milliards d'augmentation de capital pour CASA. Les Caisses Régionales sont donc sollicitées. Il s'agit de faire remonter rapidement de grosses sommes d'argent (au moins une année de résultat pour la plupart d'entre elles). Des Comités d'Entreprise extraordinaires sont convoqués toutes affaires cessantes. L'urgent n'attend pas !!!

Dans le même temps, plusieurs CR étaient en grève pour les conditions de travail et les salaires. On refusait aux salariés des augmentations qui représentent des sommes infiniment inférieures à ce qui sera dérogé pour CASA.



Car pour nos patrons, une revalorisation significative des salaires met en péril notre entreprise, nuit à la pérennité de celle-ci et fragilise les emplois des salariés contrairement à remonter une année de résultat à CA SA, sans garantie de retour sur investissement !

Il n'y a plus de mesure, de cohérence, de respect, de scrupule.

Les négociations nationales se poursuivent :

- Egalité professionnelle hommes/femmes : on recherche une méthode de mesure des écarts de salaire. Pour SUD, une enveloppe spécifique doit être consacrée au rattrapage.
- Statuts : la FNCA refuse que les techniciens qui atteignent le niveau cadre avec leur expertise, appartiennent à la "classe" cadre. La proposition hâtive de faire commencer celle de technicien dès le niveau 3 d'assistant est suspendue, car elle implique trop d'impacts sur la Convention Collective.
- Conditions de travail : "l'organisation et la planification du travail", sujet qui n'a jusqu'à présent toujours pas été abordé, est à l'ordre du jour des prochaines rencontres.
- RTT : ce sujet sera traité le 11 juin dans un climat national de remise en cause des 35 heures.

Autant de sujets d'actualité qui seront au centre des débats du congrès de SUDCAM, qu'organise SUD Crédit Agricole Centre Ouest, du 3 au 5 juin à Mézières en Brenne ■

### FNCA : Commission Technique du 16 mai 2008

Délégation SUD : Christian Briaud, Marcel Lebris, Jean-Pierre Fillancq



Ordre du jour : Egalité professionnelle H/F, Statut Cadres et Techniciens

La FNCA a présenté Frédéric Betri, ancien conseil en RH, spécialiste en classification, qualification, rémunération, qui rejoint la DRH.

#### Egalité professionnelle H/F

L'accord proposé par la FNCA ayant été refusé par tous les syndicats, il s'agit de rebâtir intégralement un nouveau texte. L'objet de cette Commission Technique

était donc de préciser les constats et rechercher les pistes pour un nouvel accord.

La FNCA propose une méthode d'échantillonnage pour mesurer les écarts ou absences d'écart de rémunération en proposant différents critères. Si l'observation des RCE, RCP, RCI paraît pertinente, les syndicats refusent les critères de niveaux de diplômes et performance.

Malgré tout, cette mesure des écarts à l'intérieur de panels homogènes (ancienneté dans le poste, niveau de diplôme, temps de travail...) aura pour effet pervers d'annuler ou de lisser les écarts de rémunération H/F.

Après un retour de maternité, une augmentation équivalente à la moyenne de l'emploi doit être attribuée, mais la formule exacte de calcul doit être connue.

Les syndicats ont réaffirmé leurs positions :

- Le retour après une absence de 6 mois (ou moins) doit faire l'objet d'une gestion par la DRH, d'une formation/stage en tutorat et le remplacement de la personne absente doit perdurer jusqu'à sa reprise opérationnelle
- Une enveloppe spécifique, différente des 1,55% doit être prévue pour supprimer les écarts
- Le nouvel accord doit être plus incitatif
- Le CESU doit couvrir d'autres besoins que la garde des enfants
- Le temps partiel doit concerner tous les métiers
- Il est nécessaire d'améliorer les moyens alloués aux Commissions Egalité H/F

La FNCA a enregistré les différentes demandes et fera des propositions lors des prochaines négociations.

#### Statuts

La CCN permet d'évoluer de 3 niveaux dans un même métier en fonction de l'expertise. Ainsi, on peut accéder à une position organisationnelle d'une classification supérieure (TAU pour des assistants en position 2, 3, 4 et Cadres pour des TAU en position 7, 8, 9). Le fait d'accéder à cette position d'une classe supérieure, vaut-il accession au statut de cette classe ?

La FNCA répond non pour les cadres, mais avait proposé de faire démarrer la classe de Techniciens à partir des niveaux 3 et 4 d'assistants. Devant les impacts importants en matière de classifications, rémunérations, fonctions repères, garanties de ressources, périodes de stage, promotions, collèges électoraux, une telle mesure relève plutôt d'un changement structurel de CNN que d'un simple aménagement. La FNCA nous adressera tous les points précisément impactés ■

## AUGMENTATION DE CAPITAL CASA

Paris, vendredi 16 mai 2008

Suite à la commission technique, la FNCA a présenté aux syndicats les documents qui devaient être envoyés aux Comités d'entreprises.

Seul un syndicat n'est pas présent : CGT. Pour les autres, un seul représentant.

Bernard PHILIPPE présente le dossier. La période estivale n'est pas la plus facile, mais les comptes sont arrêtés au 30 juin et on calcule alors les ratios prudentiels.



La consultation des CE ne porte que sur la participation financière des CR. Certes les délais sont serrés, mais le schéma retenu permet de respecter les délais légaux.

Les cessions d'actifs envisagées ne portent que sur des participations minoritaires. On ne peut pas vendre CALYON : des choses ont été construites et on se priverait de certaines valeurs (Ben voyons).

Les modèles d'évaluation utilisés ne permettaient pas de prévoir la crise : on fabriquait des produits que l'on vendait, or sur certaines lignes, le marché s'est complètement arrêté : plus de cession possible, donc dévaluation complète.

Tous les systèmes ont été pris en défaut.

Selon Bernard PHILIPPE, il ne faut pas ajouter de la crise à la crise. Les choses doivent être appréhendées objectivement. S'il y a perte finale, elle sera sans effet : on ne peut rien faire des actifs dépréciés puisqu'il n'y a plus de marché.

Il faut voir les choses positivement : certaines banques (SG) ont réduit drastiquement le dividende : - 80%. Pour CASA, l'enveloppe sera la même : 2 mil-

liards d'euros, mais la valeur par action sera réduite.

Il n'y a aucun impact social actuellement, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de conséquences à terme.

Après ces belles paroles et des semblants d'indignation de parts et d'autres, l'impression laissée par chaque syndicat est celle de la compréhension, voire de la compassion. Une seule réaction après la présentation : celle de SUD, que je vous livre, sans en avoir discuté avec qui que ce soit par manque de temps pour une concertation :

« Cette augmentation de capital intervient dans un contexte qui est des plus défavorables :

- Le niveau du cours de l'action est au plus bas (c'est une opportunité pour la FNCA),
- Les CCI sont en très forte baisse,
- La presse n'a pas fait d'éloges sur le Crédit Agricole ces derniers temps.

Par contre, c'est aux salariés du réseau que revient la lourde tâche de vendre des actions dans le contexte décrit ci-dessus. Pour quels résultats ?

- Les impacts sur l'intéressement et la participation ne sont pas évoqués,
- Le niveau de REC risque d'être fortement impacté à plusieurs titres : alors que les objectifs sont déjà très lourds, cette augmentation de capital va générer du travail en plus qui ne sera pas rémunéré. De plus, les 6 milliards d'euros se feront sur des encours déjà au CA et non avec de l'argent frais, ce qui risque de déstabiliser les encours.

Enfin, il n'est pas certain que le niveau de l'augmentation de capital soit suffisant : personne ne connaît le montant ni la durée de la crise.

J'ai demandé que la FNCA se positionne pour neutraliser tous les impacts négatifs en matière de rémunération.

Concernant les clients, quels seront les impacts en matière de :

- Facturation,
- Hausse de taux de crédit,
- Perte de marché suite à une hausse des taux de crédit.

## Négociations nationales

En conclusion, malgré un semblant d'indignation de la CFTC, qui sentait la comédie à plein nez, personne ne semble envisager une quelconque possibilité de demande d'expertise d'un CE. Selon B. PHILIPPE, les CR sont libres de dire si elles souhaitent participer ou non. C'est tellement évident que je n'y avais pas pensé, mais on dira que je fais du mauvais esprit !

Sur la conduite à tenir, je serais favorable pour que chaque CE demande une expertise. De plus, peut-être serait-il judicieux de mener de front plusieurs actions :

- Rédaction d'un tract national,
- Écrire aux présidents de conseil d'administration et aux administrateurs,
- Informer les clients par communiqué de presse.

Ce ne sont que quelques idées.

Fin de la réunion vers 15h30. Nous avons peu de place pour nous exprimer réellement.

*Christian BRIAUD*

## Handicap

### HANDICAP : LE CRÉDIT AGRICOLE POURRA-T-IL TENIR SES ENGAGEMENTS ?

La loi dicte depuis longtemps aux entreprises un taux d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés. Celle du 11 février 2005 sur le handicap ne change pas ce taux mais elle renforce le dispositif de sanctions.

Le Crédit Agricole a fait ses comptes. Avec en 2005 2,2 % de travailleurs handicapés, il a finalement décidé de mener une opération d'envergure pour ne plus payer ces pénalités (9 millions d'euros par an pour les caisses régionales).

En 2005, il a donc trouvé des syndicats pour signer un accord national dans lequel il s'engage à atteindre 5 % de Travailleurs handicapés d'ici 2010. (Engagement en dessous du minimum légal de 6 %, faut-il le rappeler ?)

A mi-parcours de l'accord, il reste beaucoup de chemin à parcourir puisqu'au 31.12.2007, le taux a à peine bougé : 2,36 %.

- Bien évidemment, le niveau de diplôme souvent exigé est un critère décalé vis-à-vis de personnes qui ont connu des maladies et des accidents de la vie qui précisément leur ont empêché de suivre un cursus normal. Il va donc falloir, pour respecter l'accord national, faire évoluer les mentalités de nos dirigeants pour changer les critères de recrutement.
- Il va falloir également qu'ils intègrent l'incompatibilité de nos rythmes de travail, de nos niveaux d'objectifs générateurs de stress avec le handicap (dont le principal ennemi est le stress). Le travail surhumain demandé actuellement aux commerciaux n'est pas tenable par une majorité de travailleurs handicapés. Les aménagements les plus adaptés, s'ils apportent du confort et rendent possible la tenue d'un poste, n'effaceront jamais le handicap. Là encore l'état d'esprit de nos dirigeants doit évoluer pour accepter l'idée que le travail demandé à un travailleur handicapé puisse être différent.
- Le Crédit Agricole ne pourra tenir ses engagements, que s'il tient compte de ces deux préalables.

Voici deux actions concrètes de diversité qu'il ne faut pas manquer de marteler dans les instances (DP, CE, CHSCT).

### L'intégration de travailleurs handicapés, comme la diversité,

**En parler c'est bien,**

**Le faire, c'est mieux.**

## **Mouvement social en Aquitaine : où en est-on ?**

Après 2 journées de grève bien suivies les 3 avril (1.000 personnes) et 18 avril (550 personnes), pour réclamer l'amélioration des conditions de travail et des salaires, le mécontentement des salariés est encore bien présent.

La Direction a retiré son projet de nouveaux horaires et de REC Malus, s'est engagé à revoir les conditions de travail, mais malgré de nombreuses négociations, un désaccord profond persiste sur les salaires. Nous sommes loin de l'augmentation mensuelle de 200€ ou de la prime de 1.200€ pour compenser la baisse importante de l'enveloppe "intéressement participation". Les mesures marginales pour certaines catégories sont jugées insuffisantes, car rien ne touche l'ensemble du personnel.

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO, UNSA et SUD multiplie les informations aux salariés, par tract ou intranet, les déclarations en CE, DP, Conseil d'Administration ou toute autre réunion. Les élus quittent les séances en attendant la prochaine négociation salaires, début juin, avec une possibilité de re-mobilisation du personnel si cela s'avérait nécessaire.

La crise des "subprimes" touche le Crédit Agricole de plein fouet dans ce contexte tendu, ajoutant à l'incompréhension des salariés, l'obscénité de l'augmentation de capital de CASA. ■

## **Université d'été d'automne**

### **Casteljaloux 2008, c'est reporté !**

Comme chaque année nous allons organiser l'université SUD de Casteljaloux. En 2008, cela devait se dérouler fin juin, mais un congrès national, des formations un peu partout, des intervenants très sollicités en ce quarantième anniversaire de mai 68, font que nous avons dû prendre la décision de reporter. Retenez bien ces dates : du 9 au 12 septembre à Casteljaloux dans le Lot & Garonne

Les absents ayant toujours tort, ceux qui ne connaissent pas notre rencontre syndicale devraient se dépêcher de la découvrir.

Lieu privilégié en pleine campagne sous les chênes de la forêt Lot & Garonnaise, ambiance décontractée, bonne bouffe et une soirée conviviale et participative... demandez donc aux anciens ce qu'ils en pensent.

Comme chaque année, nous accueillerons des sociologues, économistes, militants du mouvement social qui introduiront par de brefs topos les discussions qui nous font oublier la notion même du temps qui passe.

Le programme n'est pas encore totalement bouclé, mais nous devrions pouvoir discuter des classes sociales et de la sociologie de la bourgeoisie, de la situation économique en cette période de montée de la famine et de déséquilibre exacerbé entre le nord et le sud, entre les riches et les pauvres, mais aussi tenter de répondre à cette question toute simple : l'écologie est-elle compatible avec le système libéral ?

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire :

- o par mail à : [objectifsud@libertysurf.fr](mailto:objectifsud@libertysurf.fr) ,
- o par courrier à : SUD Crédit Agricole d'Aquitaine  
304, boulevard Wilson  
33076 BORDEAUX Cedex
- o par téléphone au : 05.56.90.43.55
- o par pigeon voyageur si vous le souhaitez.

Les premiers inscrits seront les premiers servis car nous n'avons pas d'autre règle de fonctionnement et les places sont limitées.

### Ce qui va changer.

Le processus du changement des règles de représentativité est pour le moins inédit. C'est une loi de 1950, modifiée par l'arrêté de 1966, qui fixait les conditions de représentativité, notamment celle irréfragable (acquise donc plus besoin de la démontrer en justice) de la CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC. Pour les autres, les SUD de Solidaires ou l'UNSA, nous sommes contraints d'aller en justice si le patronat ou un autre syndicat, quelquefois les deux, contestent notre représentativité, nous empêchant ainsi de présenter des candidats aux élections professionnelles ou de nommer un délégué syndical.

C'est donc hors de tout processus législatif, que patronat et syndicats déjà représentatifs, se sont retrouvés pour faire des propositions. Le gouvernement avait prévenu : s'il n'y a pas d'accord, l'Etat légifèrera.

Faute d'accord, c'est une position commune, qui le 9 avril 2008 a été signée par le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT. A ce jour, aucune des mesures ne peut entrer en vigueur tant qu'une loi ne vient modifier les règles actuelles, mais aucune date pour un débat parlementaire n'est connue.

La signature d'une position commune et non d'un accord, limite la capacité des signataires à obtenir de manière certaine, une transposition en l'état du texte dans un projet de loi, car le pouvoir politique dispose d'une certaine marge de manœuvre pour s'en éloigner.

En première analyse, nous pouvons constater que ces discussions se sont déroulées sans les Solidaires et l'UNSA, pourtant essentiellement concernés par des règles de représentativité obsolètes qui ne tiennent pas compte des nouveaux entrants du paysage syndical. Encore plus incongru, le fait que le MEDEF, complètement décrédibilisé par l'affaire de l'UIMM, a refusé que ses propres règles de représentativité soient observées, discutées ou modifiées.

#### Que dit précisément le texte ?

##### 1. Représentativité :

- a. La présomption irréfragable est abandonnée
- b. Les critères d'effectifs, de cotisation et d'indépendance sont maintenus. S'y ajoutent les valeurs républicaines, l'audience électorale, l'influence et la transparence financière
- c. Les critères deviennent plus durs dans leur définition et sont désormais cumulatifs : la faiblesse dans l'un d'eux, ne peut être compensée par un autre et le caractère cumulatif oblige qu'ils soient tous réunis

##### 2. Les élections :

- a. Les 2 tours sont maintenus mais seul le 1<sup>er</sup> sert à déterminer la représentativité
- b. Le monopole syndical est maintenu au 1<sup>er</sup> tour, les non syndiqués ne peuvent se présenter qu'au 2<sup>ème</sup> qui n'est organisé que faute de quorum
- c. Au 1<sup>er</sup> tour, les conditions sont les mêmes pour tous les syndicats : organisation syndicale légalement constituée, depuis au moins 2 ans, indépendance, respect des valeurs républicaines. Sur les 2 ans, la rédaction du texte est floue : s'agit-il d'une existence dans l'Entreprise, ou l'appartenance à un syndicat (de branche ? Solidaires local ?) dont les statuts sont déposés depuis au moins 2 ans. Ce point important mérite d'être clarifié, mais le critère de représentativité disparaît pour se présenter aux élections professionnelles

##### 3. Les seuils de représentativité :

- a. Dans l'Entreprise 10% et représentativité applicable dès la 1<sup>ère</sup> élection
- b. Dans la branche 8% avec une présence équilibrée au niveau géographique. Des phases transitoires sont prévues car un cycle complet d'élections est nécessaire
- c. Nationalement 8% dans un certain nombre de branches du privé (industrie, construction, commerce, services) et une phase transitoire de plusieurs années

D'autres points, désignation des DS, accord majoritaire, financement, ne sont pas abordés ici.

Il faut expliquer qu'une société démocratique ne peut ignorer durablement ce qui émerge en son sein et les évolutions du paysage syndical : il n'est pas acceptable d'y faire obstacle par des discriminations ou des artifices juridiques. En ce sens, le texte n'est pas équilibré, ne permet pas des droits nouveaux pour les salariés, notamment de petites entreprises ; la période transitoire n'est pas acceptable.

Dans ce contexte et l'incertitude des décisions à venir, les **élections prud'hommes** doivent rester un objectif central, afin que Solidaires fasse la démonstration de son développement dans le privé et de sa place dans le paysage syndical français, malgré les obstacles qui nous sont opposés par de multiples acteurs ■

## COMMUNIQUÉ

## Pour la défense des retraites : les salarié-e-s sont descendus massivement dans la rue !

Jeudi 22 mai, les salarié-e-s sont descendus massivement dans la rue pour refuser le passage aux 41 annuités annoncé par le gouvernement. 700 000 manifestant-e-s dans toute la France avec une présence très importante de salariés du privé mais aussi de jeunes et de retraité-e-s.

Un nouvel allongement de la durée de cotisation entraînerait une nouvelle baisse du niveau des pensions comme cela est déjà le cas avec le passage aux 40 annuités. Le Medef a d'ailleurs annoncé la couleur en indiquant qu'il veut un passage à 45 annuités de cotisation et faire passer l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans !

Alors que les conditions de travail se dégradent, que la souffrance au travail se développe et que, dans le même temps, les profits se portent très bien, il ne faut pas travailler plus mais moins : c'est pourquoi l'Union syndicale Solidaires revendique le retour aux 37,5 annuités pour tous, public et privé, un départ anticipé pour les travaux pénibles, et le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Il faut stopper cette logique de régression sociale permanente. Le gouvernement, pour l'instant, campe sur ses positions. Face à cette intransigeance, il est urgent de donner une suite à la mobilisation du 22 mai. L'ensemble des organisations syndicales a la responsabilité de tracer très rapidement de nouveaux projets de grèves et de manifestations, avec la perspective d'un mouvement d'ensemble pour mettre un coup d'arrêt à cette politique anti-sociale en fédérant les revendications : retraites, assurance-maladie, services publics, emploi, pouvoir d'achat. Il s'agit bien d'obtenir un autre partage des richesses produites par l'ensemble de la collectivité ■



## Retraites

Dans le long débat, non encore tranché, sur les retraites, leur fondement, leur avenir, des divergences importantes nous opposaient aux défenseurs de l'ordre patronal.

Quand nous disions "retraite par répartition", c'est-à-dire que la collectivité de ceux qui travaillent cotisent pour payer la pension des retraités, on nous opposait "retraite par capitalisation", ce qui signifie que notre pension future est constituée des intérêts des sommes que nous aurions placées. Vous le comprenez facilement, c'est l'individuel qui s'oppose au collectif.

Qu'en est-il de ce débat quand nous examinons le système des "retraites chapeau" dont bénéficient nos dirigeants (directeurs et présidents) ?

Et bien, l'entreprise (la Caisse Régionale) cotise chaque année pour assurer aux dirigeants le maintien du niveau de leurs revenus. C'est donc un système collectif puisque c'est l'entreprise qui paye sur les profits fait par le travail des agents et la fidélité des clients. Reste que la répartition n'est que limitée à une poignée de personnages qui n'ont jamais mis la main à leur poche pour bénéficier de cet "avantage", comme ils disent. Il ne s'agit pas de petites sommes que nous pourrions lire sur nos bulletins de salaires, mais d'un magot chaque année plus important (en millions d'euros), quel que soit le résultat final de la Caisse Régionale.

Quand nous argumentions que la hausse de la productivité pourrait bénéficier aux pensions et que les entreprises pouvaient être taxées sur leurs profits pour permettre aux anciens de profiter d'une paisible retraite, on nous répondait que nous allions faire fuir les investisseurs, que nous allions pénaliser les entreprises françaises dans la concurrence mondialisée. Aujourd'hui les investisseurs fuient tout de même vers des secteurs ou des pays à moindre coût, donc à bénéfice supérieur, et le système des "retraites chapeau" montre bien que les entreprises ont les moyens de financer les retraites sur leurs profits. Reste à l'appliquer à tous les salariés et cela n'est qu'une question de volonté.

À défaut de volonté, il pourrait y avoir contrainte si nous décidions de le réclamer tous ensemble d'une manière déterminée ■

Ont participé à ce numéro 71 d'Objectif SUD : Christian **BRIAUD** (Atlantique Vendée), Jocelyne **CRÈCHE** (Val de France), Jean-Louis **DANFLOUS** (Aquitaine Gironde), Jean-Pierre **FILLANCQ** (Aquitaine Gironde), Richard **GÉRAUD** (Aquitaine Gironde), Denis **MARION** (Normandie), François **VAZQUEZ** (Charente Périgord), **TARZON** qui se cache parmi les rédacteurs, sans oublier l'équipe technique de **BORDEAUX** ■







## 4000 suppressions d'emplois, paradis fiscaux et stocks options.

Suite à la dégradation significative de NATIXIS à travers sa filiale américaine de rehaussement de crédit CIFG et des lourdes incidences de cette situation pour les Caisses d'Épargne régionales, un Comité de groupe exceptionnel sur ce sujet s'est tenu le 19 décembre 2007 à la demande de SUD Caisse d'Épargne.

Lors de cette réunion, nous n'avons pas obtenu les réponses et les documents que le directoire de la CNCE (Caisses Nationale des Caisse d'Épargne) avait pourtant l'obligation de communiquer aux représen-

tants du personnel. Le 18 janvier 2008, lors d'un autre comité de groupe, nous avons eu confirmation de nos craintes avec l'annonce par les dirigeants de la CNCE d'un projet de fermeture de 700 à 1 000 points de vente et de 4 000 suppressions d'emplois. Dans le même temps, les Caisses régionales se voyaient contraintes de recapitaliser la Caisse Nationale à hauteur de 3,2 milliards d'euros pour remédier notamment aux lourdes pertes enregistrées par CIFG sur le marché risqué des subprimes aux États Unis

Devant la gravité de la situation et l'opacité opposée par la CNCE, **SUD Caisse d'Épargne a sollicité et obtenu un rendez-vous auprès de la Commission Bancaire** dont la mission est de "veiller au respect des règles de bonne conduite dans la profession" et d' "effectuer un contrôle sur pièces et sur place des établissements de crédit et de leurs filiales". Lors de cette rencontre qui a eu lieu le 9 avril 2008, nous avons remis aux représentants de la Commission Bancaire un dossier complet faisant état de nos interrogations et de nos craintes sur un certain nombre de sujets. En effet :

- **Le fait que des entités du Groupe soient domiciliées dans des paradis fiscaux spécialisés dans les activités de domiciliation fictive de sièges sociaux et de capitaux pose question :**

CIFG Holding et CIFG Guaranty sont domiciliées aux Bermudes depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007, une succursale de NATIXIS est domiciliée aux Iles Caïman, d'autres structures de NATIXIS (NATIXIS Structured Products Limited, Mogador Ltd détenue par Mogador Trust) sont domiciliées dans l'île de Jersey.

- **La nature des structures interpelle :**

En effet, nombre de sociétés domiciliées dans les paradis fiscaux ont la forme de trust. Mogador Trust dans l'île de Jersey est un Charitable trust. Quelle est l'activité de cette structure, qui sont ses responsables, où consulter ses comptes ?

- **Certains montages juridiques et certaines opérations font également problème :**

Aux Etats Unis, les actions de CIFG NA ont été transférées le 20 septembre 2003 à un "voting trust" composé de 5 trusts. Pourquoi avoir eu recours à ce type de montage dont l'anonymat et l'impunité qu'il offre en font l'un des instruments favoris de la fraude fiscale et de la dissimulation d'actifs ?

Le 30 décembre 2005, **le directoire de CIFG Holding a adopté un plan d'émission de + 4,2 millions d'euros de stock options et de + de 2,2 millions d'euros d'actions gratuites** au bénéfice de certains membres du directoire et de certains salariés des sociétés qui lui sont liées. Qu'est-ce qui a motivé une telle opération et qui en ont été les bénéficiaires ?

Fidèle à sa mission de défense des salariés et des clients, SUD Caisses d'Épargne a posé les questions qu'il avait le droit et le devoir de poser. Il appartient aux différentes autorités concernées d'apporter les réponses et le cas échéant de prendre les mesures qui s'imposent.

*L'exécutif national de SUD Caisse d'Épargne*

*Le 25 avril 2008*

### À propos du pouvoir d'achat

Il suffit de faire ses courses pour constater que les prix ne cessent d'augmenter. Nos budgets de salariés, de retraités ou de chômeurs sont coincés entre des prix qui ne cessent d'augmenter et des revenus qui stagnent. Les chiffres pour l'année 2007 ne font que confirmer ce que chacun d'entre nous constate tous les mois : nos salaires, nos retraites et, pire encore, nos minima sociaux permettent de moins en moins de vivre.

### La hausse des prix gonfle les profits des grands groupes et enrichit les gros actionnaires

En un an, les prix à la consommation ont subi des augmentations record : plus 12,3 % pour l'énergie (dont 19,1 % pour les produits pétroliers), plus 4,2 % pour les produits alimentaires, avec plus 5,5 % pour les fruits, plus 8,7 % pour les produits laitiers et les œufs... *60 Millions de Consommateurs* relève des hausses record jusqu'à 40 % sur des yaourts, 45 % sur des spaghettis ou encore 44 % sur du jambon... Toutes ces augmentations nous sont présentées comme un coup du sort, "de la faute à personne". Le groupe Danone, par exemple, a augmenté ses prix de 10 % en décembre. Son PDG, Frank Riboud, quand il s'adresse à ses actionnaires, leur explique que la hausse des prix des matières premières n'est pas un problème pour leurs dividendes, car elle est largement compensée par les hausses des tarifs et par les gains de productivité. Il l'avoue lui-même, ce sont les consommateurs et les salariés qui trinquent ! De même les groupes pétroliers bénéficient directement de la hausse des cours : Exxon, Shell, BP, Chevron et Total cumulent, à eux seuls, plus de 93 milliards d'euros de bénéfices.

### La hausse des prix appauvrit encore les plus pauvres et rend la vie plus difficile pour celles et ceux qui n'ont que leurs salaires pour vivre

Les ménages les plus pauvres doivent consacrer une part de plus en plus importante, jusqu'aux trois quarts, de leur budget à des dépenses dites contraintes, c'est-à-dire celles que l'on ne peut pas réduire : le logement, les déplacements pour aller travailler, l'alimentation. Ce sont précisément les dépenses qui ont le plus augmenté au cours de l'année 2007 et qui promettent d'augmenter encore.

### La richesse produite par notre travail profite aux actionnaires

Les entreprises se portent bien. Ce qu'ils appellent la valeur ajoutée, la différence entre la valeur des biens produits et la valeur des biens consommés pour leur production (matière première, salaires ...), augmente. Mais cette valeur, créée par notre travail, profite de plus en plus aux actionnaires. En effet, la part qui va aux salaires reste stable, en revanche, celle qui va aux actionnaires augmente.

### Des mesures d'urgence pour gagner plus !

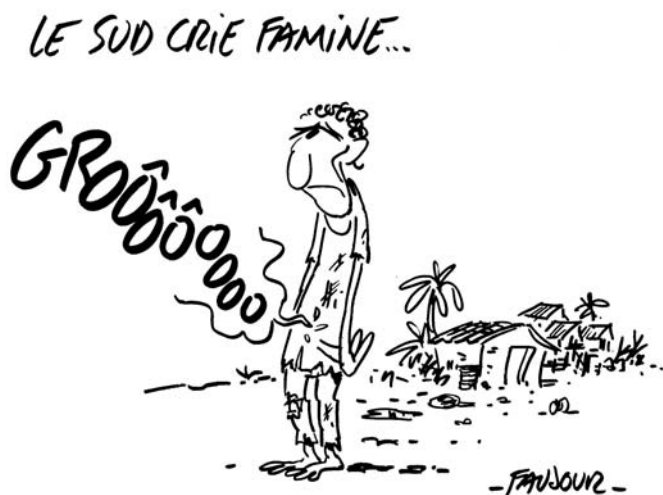
Alors pour gagner plus, pour pouvoir vivre correctement, il n'y a pas d'autres solutions que de consacrer aux salaires une part plus importante de la richesse produite. Et pour cela, il faut prendre sur les profits. Tous ceux qui prétendent nous faire gagner plus, sans s'attaquer aux profits, mentent et ne changeront rien à nos problèmes de fins de mois. Il faut d'urgence :

- Rattraper les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis des années en augmentant de 300 € net les salaires, les retraites et les minima sociaux
- Garantir les moyens de vivre correctement pour tous avec au minimum 1500 € net par mois.
- Augmenter les salaires et les cotisations sociales, et en finir avec les exonérations, pour augmenter la protection sociale, les retraites, l'assurance-chômage...
- Ne pas perdre sur les prix ce qu'on a tant de mal à gagner avec une échelle mobile des salaires, garantissant des augmentations automatiques, indexées sur un indice reflétant réellement la hausse du coût de la vie, donc contrôlé par les salariés.
- Supprimer la TVA sur les produits de première nécessité.

*Jean-Louis Danflous*

## Les profiteurs de la famine

KBC, groupe belge de banque et assurance, a créé un produit financier indexé sur le cours de certaines matières premières alimentaires, telles que le cacao, le café, le sucre, le blé, le maïs et le soja. Or, on assiste aujourd'hui à une flambée des prix de ces produits, dont la première conséquence est le retour à grande échelle



de la famine, provoquant dans plusieurs pays dominés de véritables “émeutes de la faim”. Ce qui est une catastrophe sociale et humanitaire pour des millions d’êtres humains est apparemment un bienfait pour les spéculateurs. Pour attirer les investissements, KBC n'hésite à pas à la vanter en termes explicites et répugnants. « *Tirez avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires !* » : tel est le slogan qui a accompagné le lancement de ce produit financier. Pour convaincre les spéculateurs - auxquels on promet un retour sur investissement de 14 % - le groupe ne lésine pas et n'hésite pas à présenter « *l'énorme accroissement de la population* », « *la pénurie d'eau et de terres agricoles exploitables* », ainsi que « *les changements climatiques* » débouchant sur « *une pénurie de produits alimentaires* »

comme autant “d'opportunités” ! Un exemple - d'ailleurs promis à un grand avenir puisque plus d'une centaine de produits financiers analogues ont été lancés - qui en dit plus sur la vérité profonde du système que bien des discours creux sur le capitalisme éthique et citoyen...

Et si nous questionnions le Crédit Agricole quant à ses pratiques en la matière ?

jld

### Calendrier militant 2008

#### SUD Crédit Agricole

- Conseil National : 18 et 19 septembre, 18 et 19 novembre
- Négociations nationales : 11 juin, 24 sept, 1<sup>er</sup> oct, 5 nov, 5 déc
- Commissions techniques : 26 juin, 10 juillet
- Plénière de concertation : 24 septembre
- **Congrès SUDCAM : 3 au 5 juin 2008 à Mézières en Brenne (36)**
- Université de Casteljalous : 9 au 12 septembre 2008
- Assemblée Générale : 2009 Anjou-Maine

#### Solidaires

- Bureau National : 3 juil, 4 sep, 6 nov, 4 déc
- Comité National : 1<sup>er</sup> et 2 octobre
- Congrès National : 3 au 5 juin 2008 à St Jean de Monts (85)

#### National et International

- Elections Prud'hommes : 3 décembre 2008
- FSE 2008 : Malmö Suède du 17 au 21 septembre
- FSM 2009 : Belem Brésil

# Les réclamations à la HALDE ont augmenté de 53 % en 2007

« La troisième année d'activité de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité est placée sous le signe de la croissance et de l'efficacité », a déclaré Louis Schweitzer, président de la Halde, le 22 mai, suite à la remise du dernier rapport annuel de la Haute autorité à Nicolas Sarkozy. En effet, en 2007 au total 6 222 réclamations lui ont été adressées, contre 4 058 en 2006, soit une augmentation de 53 %. Le collège a pris 558 décisions en 2007, contre 344 en 2006, et 107 en 2005. À l'occasion de la présentation de ce rapport, Louis Schweitzer a annoncé que seront rendus publics avant l'été les résultats des tests de discrimination visant le recrutement dans 15 entreprises du CAC 40, et de cinq intermédiaires de l'emploi, réalisés entre juin et décembre 2007.

## 50 % des réclamations sur l'emploi

Le nombre mensuel de réclamations est passé de 141 en 2005, à 338 en 2006, pour atteindre 518 en 2007.

L'emploi représente désormais 50 % des réclamations, contre 43 % en 2006. Plus précisément, la carrière dans l'emploi privé est passée de 18 % des réclamations enregistrées en 2006, à 24 % en 2007. Après l'emploi, la réglementation et le fonctionnement des services publics sont le deuxième domaine de discrimination invoqué (20 %), avant les biens et services privés (13 %), le logement public et privé (6 %) et l'éducation (5 %).

À l'origine des réclamations, le critère de l'origine demeure le plus souvent invoqué (27 %, contre 35 % en 2006). Suivent l'état de santé et le handicap, avec une progression de 19 % à 22 %, l'âge (6 %), les activités syndicales (6 %), le sexe (6 %), la situation de famille (2 %), l'orientation sexuelle (2 %), les convictions religieuses (2 %), l'apparence physique (1 %) et les opinions politiques (1 %).

Depuis janvier 2008, la Halde peut être saisie en remplissant un formulaire sur son site Internet. 580 saisines ont été enregistrées en quatre mois.

Par ailleurs, selon la Haute autorité, « le nombre croissant de réclamations appelle une réponse à l'échelle locale ». Elle a ainsi installé en 2007 ses 11 premiers correspondants locaux. Ils sont 20 en mai 2008. L'objectif est de mettre en place un réseau de 100 correspondants d'ici fin 2009.

## 558 mesures décidées par le collège

En 2007, le collège de la Halde a pris 340 délibérations qui ont donné lieu à 558 mesures. Parmi ces dernières, 332 ont donné lieu à des recommandations adressées au gouvernement, aux collectivités publiques ou aux entreprises. 197 ont une portée générale, alors que 135 traitent de situations individuelles. Ainsi, la Halde a notamment recommandé au gouvernement d'intégrer la notion de discrimination par association dans le Code du travail, en réponse à l'inégalité de traitement subie par la concubine d'un délégué syndical, ainsi que la suppression de toutes les limites d'âge qui ne seraient pas absolument justifiées. 69 % des recommandations ont entraîné des modifications législatives ou réglementaires.

De plus, le nombre d'interventions de la Haute autorité devant les tribunaux est passé de 48 à 115 entre 2006 à 2007. En effet, la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances (v. Légis. soc. -D1- n° 8695 du 18 mai 2006) autorise la Halde à présenter ses observations devant les tribunaux à son initiative, cette audition est désormais de droit. 83 % de ces observations ont été retenues.

En matière de médiation, la Halde renforce son efficacité. 49 ont été engagées, contre 33 en 2006 (dont dix dans le cadre d'un même dossier).

En outre, 28 transactions pénales ont été proposées, acceptées et transmises au parquet, qui les a toutes homologuées. La Halde a également procédé à 24 rappels à la loi et à deux saisines du parquet, contre 42 en 2006.

En outre, le nombre d'accords amiables entre les parties du fait de l'intervention de la Halde est en progression de plus de 41 % en 2007.

## Plus de pouvoirs pour la Halde

Si, selon la Halde, des avancées significatives ont été enregistrées grâce à son action, la difficulté de réunir les preuves de la discrimination demeure un obstacle. Afin de pallier à ces difficultés, Louis Schweitzer sollicite « des pouvoirs équivalents à d'autres autorités administratives indépendantes telles que la Cnil ». En

effet, il souhaite que la Haute autorité « *exerce son pouvoir d'investigation sans autorisation préalable* », car l'obligation d'informer le mis en cause avant toute vérification sur place en diminue considérablement l'efficacité.

De plus, il sollicite la mise en place d'un « *délit d'entrave pour faire face à la rétention d'informations* ».

En revanche, il précise que « *la Halde ne souhaite pas devenir une juridiction* », mais a vocation à intervenir comme « *force d'appui aux juridictions* » de par son « *expertise juridique centralisée* ».

*Informations parues dans*



---

## QUESTIONS COMITÉS D'ENTREPRISE

Suite au comité de groupe, SUD CAM a souhaité questionner le Crédit Agricole sur son comportement citoyen dans deux domaines : l'investissement dans l'armement et l'impact sur l'environnement à travers un bilan carbone. Vous trouverez ci-après des questions qui peuvent être posées en Comité d'entreprise, en l'état ou adapté à votre Caisse Régionale.

**1. Toute activité économique génère des émissions directes de gaz à effet de serre.** Notre Caisse Régionale n'y échappe pas, notamment à travers :

- ses consommations d'énergie (chauffage, électricité ... )
- ses consommations liées aux transports (personnes et marchandises)
- ses consommations de ressources (matériel informatique, papier ... )

Nous avons un impact réel à quantifier. C'est pourquoi nous demandons qu'un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Caisse Régionale soit réalisé en 2008, sur les sites administratifs et sur le réseau d'agences, selon la méthodologie Bilan Carbone ® développée par l'ADEME, adoptée et reconnue par tous les experts.

**2. Mines anti personnel et bombes à sous munition :** Amnesty International dénonce les politiques d'investissement pour compte propre des banques françaises dans ces entreprises d'armement. Les dirigeants de Crédit Agricole SA ont reconnu ne pas avoir de politique publique de non investissement dans ce secteur. Nous demandons que le Groupe Crédit Agricole dans son ensemble et particulièrement la Caisse Régionale :

- adopte une politique publique de non investissement dans ces entreprises, conformément au message émis lors de la journée mondiale d'action pour l'interdiction des BASM, le 19 avril 2008,
- Cesse tout investissement direct dans ces entreprises,
- Identifie l'ensemble des entreprises impliquées dans ce commerce et cède tout investissement direct qu'il y détiendrait,
- Mette en place une politique de sensibilisation de ses clients sur la nature exacte de leurs investissements,
- Ne propose plus à ses clients d'investir dans les entreprises liées au commerce de mines antipersonnel et de bombes à sous munitions.

Nous demandons une intervention auprès de CA SA pour que toutes les entités du groupe adoptent cette politique ■

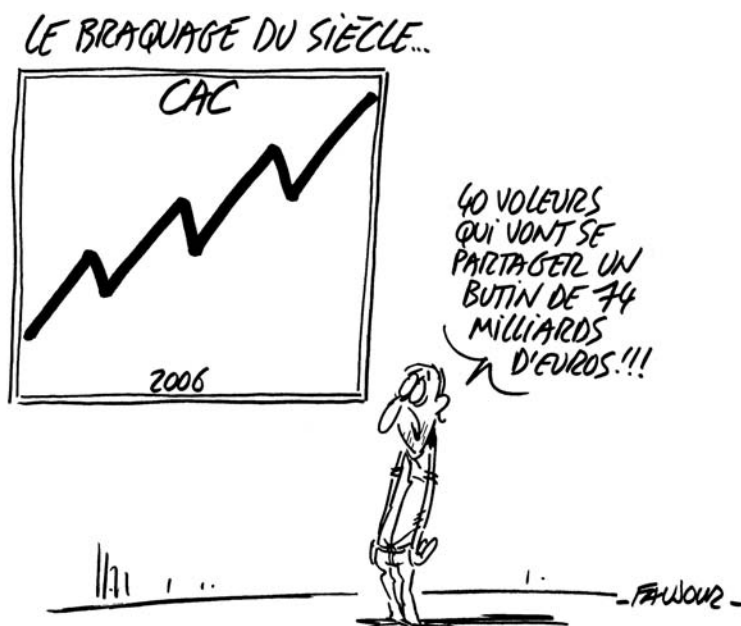
# CASA : valse des milliards

## Caisses Régionales : valse des cocus

Ce sont 4,5 Milliards d'€ de dépréciations annoncés à ce jour pour le Crédit Agricole, sans savoir ce que nous réserve demain et 5,9 milliard d'€ d'augmentation de capital chez CASA pour « *renforcer les ratios pruden- tiels face aux exigences accrues en matière de fonds propres* », selon le discours officiel.

Les discours, nos patrons savent les faire. En novembre 2007, lors d'une interview, René Carron, président de Crédit Agricole SA, répondait ainsi aux critiques récurrentes sur les profits des entreprises du CAC 40 : « *Il faut savoir mettre l'argent à sa bonne place et ce qui compte n'est pas de discuter du niveau de ces béné- fices mais de savoir à quoi ils servent et à qui ils vont* ».

De belles paroles qui ne correspondent pas aux actes. « *Savoir mettre l'argent à la bonne place* » ce n'est pas s'engager dans le système de prêts hypothécaires made in USA (subprimes). Le groupe a spéculé sur la base de crédits habitat délivrés à des pauvres, sur un marché du crédit américain sans règle de prudence élémen- taire, sur le dos de personnes peu ou pas solvables, bref, sur des produits qui n'ont rien de vertueux.



Du coup, nos dirigeants se veulent rassurants, ils annoncent un résultat trimestriel pour CA- SA de 892 millions d'euros mais oublie de préciser que certaines plus values exception- nelles ont été dégagées : 822 millions sur la ces- sion de participation dans SUEZ et 420 millions liés à la création de Newedge (société de cour- tage concoctée avec nos copains de la Société Générale !).

Or, les Caisses Régionales sont coincées. Elles ont voulu une entité capable d'aller sur les mar- chés spéculatifs pour gagner encore plus d'ar- gent, elles en sont propriétaires majoritaires, elles doivent en assumer les déboires. Ainsi il va falloir sauver CASA. Comment ? En envoyant des fonds pour consolider son capital.

Alors il va falloir aller au pot. Et voilà à quoi vont servir nos résultats, à quoi vont servir nos fonds propres, à quoi va servir notre travail, à quoi vont servir les économies faites sur notre dos.

Combien de millions d'euros chaque Caisse Régionale en capacité de le faire devra remonter à Paris ?

20 ? 50 ? 100 ? 200 ? 400 ?

### Stop ou encore ?

Qu'en sera-t-il de la dépendance aux résultats de CASA et à ses fameuses équipes de golden boys surpayés qui batifolent sur les marchés ?

Aujourd'hui, René CARRON a vu son mandat reconduit pour 3 ans ! Incroyable quand on sait que dans cer- tains conseils de discipline on vire pour moins que cela !

Aux critiques de manque de transparence, M Georges PAUGET dit ne pas avoir su, ne pas avoir été informé, que tout s'était fait à l'insu de son plein gré. Etait-il si difficile de prévoir des gamelles sur un marché de sub-

prime ? Peut-on croire un seul instant qu'il eut été totalement ignorant de ce que faisaient les métiers engagés sur les dérivés de crédit ?

« *Nous sommes là pour gérer, pas pour deviner* » a-t-il ajouté. Sauf que gouverner c'est prévoir. Dans ce domaine les engagements très risqués ont été pris sans anticipation, sans prudence, sans ce fameux "bon sens prés de chez vous", effacé par l'appât du gain.

Force est de constater qu'une nouvelle fois les salariés sont considérés comme des dindons. En effet, si nos dirigeants sont très prompts à mutualiser les pertes, ils le sont moins quand il s'agit de distribuer les bénéfices. Que deviennent les salariés dans tout ce pataqués ? Où est l'équité entre eux et CASA? Vont-ils être une fois de plus les pourvoyeurs, les fourmis, les larbins, les colmateurs des défaillances des managers d'en haut ? Va-t-on encore voir des % d'augmentations ridicules aux prochaines négociations salariales ?

« *Il faut savoir mettre l'argent à sa bonne place et ce qui compte n'est pas de discuter du niveau de ces bénéfices mais de savoir à quoi ils servent et à qui ils vont* ».

N'y a-t-il pas meilleur investissement que le personnel du crédit agricole ?

Les salariés ne sont-ils pas la réelle base solide de résultats récurrents de nos entreprises ?

La bonne place de nos résultats c'est l'entreprise, ses clients et ses salariés.

**Nos patrons nous doivent des sous. Exigeons les.**

*Tarzoon*



## **Comité d'entreprise Européen**

La France est désormais représentée par sept membres :

- 3 CFDT,
- 1 CGC,
- 1 CGT,
- 1 FO
- 1 SUD
- Titulaire : Jean-Louis GEORGET du Crédit Agricole de Touraine Poitou,
- Suppléant : Jean-Yves SALVAT du Crédit Agricole d'Alpes Provence



**Prud'Hommes**  
 Quand on est pour, on vote pour.

# Élections prud'homales

## 3 décembre 2008

[www.prudhommes.gouv.fr](http://www.prudhommes.gouv.fr)

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

**Prud'hommes 2008**

**Votez** Union syndicale  
**Solidaires**

Snabf Sôlidaire/ Alter / Naj / Saucoré / Saupfen / Suai / Supper / Sui / Spasmet / Sud Rural Sud Nord Sud Ouest Sud Vp Sud Est Sud Energie / Sud Commerce Sud Santé / Solidaires industriel / Solidaires douane / Solidaires justice / Sud Inter. Sud Culture Sud Jeune Sud Environnement / F.A. Environnement / Sud Minif / Sud Basque Sud Arpe Sud Anna Sud Michèle / Sud Tricar Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ...

**Prud'hommes 2008**

**Votez** Union syndicale  
**Solidaires**

Snabf Sôlidaire/ Alter / Naj / Saucoré / Saupfen / Suai / Supper / Sui / Spasmet / Sud Rural Sud Nord Sud Ouest Sud Vp Sud Est Sud Energie / Sud Commerce Sud Santé / Solidaires industriel / Solidaires douane / Solidaires justice / Sud Inter. Sud Culture Sud Jeune Sud Environnement / F.A. Environnement / Sud Minif / Sud Basque Sud Arpe Sud Anna Sud Michèle / Sud Tricar Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ...

**Prud'hommes 2008**

**Votez** Union syndicale  
**Solidaires**

Snabf Sôlidaire/ Alter / Naj / Saucoré / Saupfen / Suai / Supper / Sui / Spasmet / Sud Rural Sud Nord Sud Ouest Sud Vp Sud Est Sud Energie / Sud Commerce Sud Santé / Solidaires industriel / Solidaires douane / Solidaires justice / Sud Inter. Sud Culture Sud Jeune Sud Environnement / F.A. Environnement / Sud Minif / Sud Basque Sud Arpe Sud Anna Sud Michèle / Sud Tricar Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ...

**Prud'hommes 2008**

**Votez** Union syndicale  
**Solidaires**

Snabf Sôlidaire/ Alter / Naj / Saucoré / Saupfen / Suai / Supper / Sui / Spasmet / Sud Rural Sud Nord Sud Ouest Sud Vp Sud Est Sud Energie / Sud Commerce Sud Santé / Solidaires industriel / Solidaires douane / Solidaires justice / Sud Inter. Sud Culture Sud Jeune Sud Environnement / F.A. Environnement / Sud Minif / Sud Basque Sud Arpe Sud Anna Sud Michèle / Sud Tricar Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ... Sud ...